

NOUVELLE-CALÉDONIE



© David Melland - Fotobate.com / 78 88 16

NEW CALEDONIA

GROUPAMA RACE 2024

START 9TH JUNE 2024
600 MILES AROUND THE WORLD LARGEST LAGOON

► www.groupamarace.nc





CERCLE NAUTIQUE CALÉDONIEN

• NOUMÉA YACHT CLUB •



| Autorité organisatrice depuis 2008

AVIS DE COURSE NEW CALEDONIA GROUPAMA RACE

DATES

Du dimanche 09 juin au samedi 15 juin 2024

LIEU

Nouméa, Nouvelle-Calédonie

AUTORITÉ ORGANISATRICE

Cercle Nautique Calédonien
BP 235 – 98 845 Nouméa Cedex

SITE

www.groupamarace.nc

EMAIL

contact@groupamarace.nc

PRÉAMBULE

La New Caledonia Groupama Race est une course à la voile autour de la Nouvelle-Calédonie de 654MN.

Le départ de la New Caledonia Groupama Race, toutes catégories confondues (open, double et cruising) aura lieu le dimanche 09 juin 2024. Les modalités de départ seront données dans les instructions de course et lors du briefing.



I. RÈGLES

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.2 Les réglementations Spéciales Offshore World Sailing catégorie 3 avec les modifications et demandes spécifiques de l'Autorité Organisatrice (AO).
- 1.3 Les règles de classe IRC, parties A, B et C.
- 1.4 Les règles de classe de l'ORC Club.
- 1.5 La jauge offshore Multihull (OMR) ou la jauge Multi 2000.
- 1.6 Entre le coucher et le lever du soleil, quand un bateau ne peut pas déterminer avec certitude sur quelle amure est l'autre bateau, il doit se tenir à l'écart du bateau. Nous rappelons aux concurrents que dans la définition de « donner de la place » dans les RCV, ceci tient compte des conditions existantes (y compris la visibilité). Rien dans l'Avis de Course ou les Instructions de Course ne soulage un bateau de sa responsabilité en vertu du droit civil à respecter le règlement international pour prévenir les abordages en mer ou les réglementations locales.
- 1.7 Tableau officiel : les éventuels avenants à l'avis de course seront affichés sur le site de l'événement www.groupamarace.nc et pourront être notifiés aux compétiteurs par email.
- 1.8 En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.
- 1.9 L'annexe WP: règles pour Waypoints s'appliquera. **Annexe 1**

2. PUBLICITÉ

En application de la Règlementation 20 de World Sailing (Code de Publicité), telle que complétée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux doivent porter la publicité choisie et fournie par l'AO.

2.1 Pavillons de la course

Tout bateau inscrit à la course recevra à son arrivée à Port Moselle, un pavillon de course « New Caledonia Groupama Race » qu'il devra arborer dans son gréement (hauteur minimale 1,5m au-dessus du pont) à partir de l'ouverture du village, tout au long de la course et jusqu'à la remise des prix.

2.2 Autocollants de la course

L'AO remettra à chaque bateau inscrit 2 autocollants « New Caledonia Groupama Race » à coller sur le quart avant de sa coque de chaque côté.



2.3 D'autres marquages de partenaires de la course pourront être ajoutés. Ils seront signalés par avenant au présent avis de course.

3. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

3.1 Admissibilité des bateaux

La régata est ouverte à tous les monocoques à stabilité certifiée et aux multicoques. Un bateau doit :

- Être un monocoque et auto-redressable, ou un multicoque
- Avoir une longueur de coque minimum de 8m et une longueur à la flottaison minimum de 7m.
- Chaque bateau doit être muni d'une VHF fixe audible à l'intérieur et à l'extérieur du bateau et d'un téléphone satellitaire muni d'un crédit minimum de 60 minutes.
- Les classes autorisées à concourir sur la New Caledonia Groupama Race sont :

Pour les monocoques :

- IRC
- IRC + ORC Club
- Cruising

Pour les Multicoques :

- Jauge offshore multihull (OMR)
- Jauge Multi 2000
- Cruising

Ainsi que toute autre catégorie sollicitée par des concurrents et validée par l'AO.

Dans tous les cas et selon l'autorité organisatrice, un groupe ou une classe sera établi s'il y a un nombre minimum de bateaux enregistrés permettant une régata satisfaisante.

Les bateaux doivent indiquer la classe dans laquelle ils s'inscrivent au moment où ils déposent leur inscription avant le 10 mai 2024.

Les bateaux en classe IRC et IRC + ORC Club, ayant un certificat 2023 valide. Les groupes sont consultés sur les règles officielles de notation IRC et ORC Club.

L'AO peut modifier, ajouter, fusionner ou diviser n'importe quel groupe, et peut déplacer des bateaux dans l'un ou l'autre des groupes pour équilibrer ceux-ci. L'AO peut supprimer un groupe si moins de 3 entrées ont été reçues à la date de clôture. Dans ce cas, les bateaux ont le choix de s'enregistrer sur un autre groupe ou classe (s'ils sont éligibles) ou d'être remboursés des droits d'inscriptions. La décision du Comité de Course est définitive et ne fera pas l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie les RCV 62.1(a).



Pour les bateaux en IRC et ceux en IRC + ORC Club avec un certificat 2023 IRC et/ou ORC Club valide et selon les critères de l'autorité organisatrice ainsi qu'en fonction du nombre de bateaux inscrits, la flotte pourra être divisée en groupes. Cela sera notifié dans les instructions de course.

CLASS	TCC RANGE	CLASS FLAG
IRC Zero	1.275 and greater	Pennant 0
IRC One	1.101 – 1.274	Pennant 1
IRC Two	1.051 – 1.100	Pennant 2
IRC Three	1.004 – 1.050	Pennant 3
IRC Four	0.850 – 1.003	Pennant 4

Les bateaux en catégorie **cruising** auront la possibilité d'utiliser le moteur en mode propulsion.

Ils ne pourront le faire que 2 heures après le départ.

Ils doivent noter dans une fiche de bord spéciale, transmise à l'AO, le temps d'utilisation du moteur en mode propulsion et la distance parcourue pendant ce temps. Le classement se fait à partir du temps réel du parcours et des renseignements donnés par la déclaration du skipper portant sur le temps d'utilisation du moteur en mode propulsion et la distance parcourue pendant ce temps.

Un bateau doit être enregistré comme ayant envoyé un message texte depuis le téléphone satellite du bateau au Contrôle de Course au +687 90 63 05 entre le 6 et le 8 juin 2024 : " Ceci est le nom du bateau xxxxx NCGR 2024 ". Les bateaux qui n'auront pas été enregistrés comme ayant envoyé un tel message ne pourront pas prendre le départ de la course.

3.2 Admissibilité de l'équipage

La New Caledonia Groupama Race 2024 peut être courue en équipage ou en double.

Pour la course en équipage :

- Pour les équipages d'au moins 3 personnes, l'âge minimal est de 16 ans.
- Au moins 30% de l'équipage dont le skipper devra avoir suivi un stage de sécurité World Sailing. Les copies des certificats sont à remettre au moment de l'inscription.
- Pour les équipages de 3 personnes, au moins 2 personnes doivent avoir suivi un stage de sécurité World Sailing. Les copies sont à remettre au moment de l'inscription.



- Au moins 30% (arrondi au supérieur) de l'équipage, dont le skipper ou le chef de bord devra avoir participé à une course de catégorie 3 ou équivalent.
- Au moins une personne à bord devra avoir un PS Mer ou équivalent ou un diplôme de qualification supérieure. Les copies des certificats sont à remettre au moment de l'inscription.
- Chaque membre d'équipage devra posséder une balise individuelle de positionnement PLB 406 ou AIS portée permanence. La balise AIS est autorisée uniquement si le bateau dispose d'un récepteur AIS à bord.
- Assurance :
 - Chaque skipper doit être en règle (membre) avec l'autorité nationale de son pays de nationalité ou de résidence.
 - Chaque membre d'équipage résidant en France, doit présenter au moment de l'inscription, sa licence FF Voile valide portant le cachet médical.
 - Les skippers étrangers qui ne sont pas titulaires d'une licence FFV Sailing doivent présenter au moment de leur inscription :
 - ✓ La preuve de leur appartenance à une autorité nationale membre de World Sailing
 - ✓ Une preuve valide d'une assurance au tiers pour le bateau avec une couverture minimale de 1,5 millions d'euros
 - ✓ Un certificat médical de moins d'un an certifiant l'aptitude de chaque membre d'équipage à participer à cette épreuve (en anglais ou en français)

Pour la course en double :

Les concurrents intéressés pour participer à la New Caledonia Groupama Race en double doivent envoyer à l'organisation un document décrivant leur expérience de la navigation au large, en course ou en croisière, et leur expérience nautique en générale.

Les candidats n'ayant pas déjà effectué une course au large en double, ou une navigation similaire, devront participer à une course au large reconnue qualificative par l'AO ou effectuer en relation avec l'AO un parcours de 300 milles minimum en double (en configuration Groupama Race). L'AO pourra refuser une inscription si elle estime que l'inscription n'est pas conforme à cet article.

- Les membres de l'équipage doivent avoir 18 ans minimum.
- L'ensemble de l'équipage devra avoir suivi un stage de sécurité World Sailing et être titulaire d'un PS Mer ou diplôme équivalent. Les copies des certificats sont à remettre au moment de l'inscription.
- Chaque membre d'équipage devra posséder une balise individuelle de positionnement PLB 406 ou AIS portée permanence. La balise AIS est autorisée uniquement si le bateau dispose d'un récepteur AIS à bord.
- Assurance :
 - Chaque participant doit être en règle avec l'autorité nationale de son pays de nationalité ou de résidence.



- Chaque membre d'équipage résidant en France, doit présenter au moment de l'inscription, sa licence FFVoile valide portant le cachet médical.
- Les skippers étrangers qui ne sont pas titulaires d'une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - ✓ La preuve de leur appartenance à une autorité nationale membre de World Sailing
 - ✓ Une preuve valide d'une assurance au tiers pour le bateau avec une couverture minimale de 1,5 millions d'euros
 - ✓ Un certificat médical de moins d'un an certifiant l'aptitude de chaque membre d'équipage à participer à cette épreuve (en anglais ou en français)

3.3 Inscription des bateaux

Les bateaux admissibles peuvent se préinscrire en complétant le formulaire en fin de document et en l'envoyant au Cercle Nautique Calédonien.

Toutefois, l'inscription officielle se fera en ligne sur TopYacht. Celle-ci devra être dûment complétée avant le 10 mai 2024.

3.4 Les inscriptions tardives pourront être acceptées à la discrétion de l'Autorité Organisatrice.

3.5 Demande de rating : les certificats de jauge doivent être transmis à l'organisation au plus tard le 28 mai 2024. Aucun changement de rating ne sera autorisé après cette date, sauf à la suite d'une réclamation ou pour corriger une erreur administrative (venant de l'organisation de l'épreuve ou de l'autorité de jauge).

3.6 Les groupes seront établis de façon définitive à partir du 1er juin 2024.

3.7 Après approbation écrite du comité de course, la liste d'équipage d'un bateau peut être modifiée après le 10 mai 2024 pour corriger des erreurs ou pour tenir compte de changements d'équipage tardifs, mais elle ne doit pas être modifiée plus tard que le samedi 8 juin à 10h00. Après toute modification d'une liste d'équipage, le bateau doit toujours satisfaire aux exigences générales du paragraphe 3.2.

4. DROITS À PAYER

Les droits requis pour toutes les classes sont les suivants :

Longueur de coque	Droits d'entrée jusqu'au 18/02/2024	Droits d'entrée après le 18/02/2024
-------------------	--	--



8m <= Lc < 10m	50 000 XPF	70 000 XPF
10m <= Lc < 12m	65 000 XPF	85 000 XPF
12m <= Lc < 14m	80 000 XPF	100 000 XPF
14m <= Lc < 16m	95 000 XPF	115 000 XPF
Lc > ou = 16m	110 000 XPF	130 000 XPF

- Pour les tarifs réduits : Frais d'inscription à payer avant le 19 février 2024.
- Pour les tarifs majorés : Frais d'inscription à payer avant le 10 mai 2024.

Moyens de paiement acceptés :

- carte bancaire
- paiement en ligne
- virement bancaire (coordonnées ci-dessous)

**CERCLE NAUTIQUE CALÉDONIEN
BANQUE DE NOUVELLE CALÉDONIE**

Code BIC : CEPANCNMXXX

Code IBAN : FR76 1488 9000 8301 4062 0609 109

Numéro de compte : 14889 00083 01406206091 09

5. PROGRAMME

Dès la publication de l'Avis de Course, ouverture des pré-inscriptions. Vous pouvez envoyer votre demande de pré-inscription à contact@groupamarace.nc en attendant l'ouverture officielle des inscriptions.

L'inscription officielle se fera en ligne sur TopYacht. Celle-ci devra être dûment complétée avant le 10 mai 2024.

➤ **Avant le vendredi 10 mai 2024**

Validation de votre inscription en renvoyant :

- Une biographie sur le bateau et son équipage (10 lignes)
- Minimum 2 photos haute définition du bateau sous voile



- Les caractéristiques du bateau (longueur, largeur, tirant d'eau, besoin de place de marina ...)
- Les frais d'inscription : Pour les tarifs réduits, avant le 19 février 2024 / Pour les tarifs majorés, avant le 10 mai 2024.

➤ **Vendredi 10 mai 2024**

Clôture des inscriptions avec transmission des documents suivants :

- Assurance du bateau
- Composition de l'équipage et licences officielles
- Taille des t-shirts
- Certificats World Sailing valides ou preuves d'inscriptions à l'examen
- Liste des identifiants des balises PLB / AIS
- Documents officiels pour les douanes

➤ **Samedi 18 mai 2024**

Exercice homme à la mer sous spi.

➤ **Du lundi 20 au samedi 25 mai 2024**

Visites de sécurité bateaux calédoniens pour validation finale de l'inscription.

➤ **Mardi 28 mai 2024**

Dépôt définitif du certificat de jauge.

➤ **Du lundi 3 juin au vendredi 7 juin 2024**

Remise des PLB à l'accueil du Cercle Nautique Calédonien.

Visites de sécurité des bateaux étrangers pour validation finale de l'inscription.

➤ **Mercredi 5 juin 2024**

Régate sunset amicale avec l'ensemble des concurrents.

➤ **Vendredi 7 juin 2024**

A 18h00, soirée de présentation des équipages au Bout du monde.



➤ **Samedi 8 juin 2024**

A 09h00, briefing de course (météo, tracé, procédure de départ, sécurité) + briefing COSS NC au lounge du Cercle Nautique Calédonien. Le skipper de chaque bateau devra assister aux briefings.

A 11h00, briefing média au lounge du Cercle Nautique Calédonien. Le "media man" (ou un membre de l'équipage) de chaque bateau devra assister au briefing.

➤ **Dimanche 9 juin 2024**

Départ : l'heure prévue du signal d'avertissement est à 10h00.

➤ **Samedi 15 juin 2024**

Cérémonie de remise des prix au Bout du monde.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront transmises au plus tard vendredi 7 juin à 16h00.



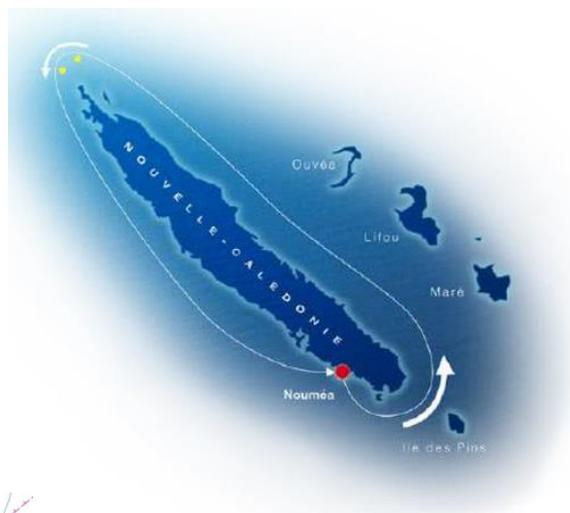
7. PARCOURS

Régate hauturière : départ de Nouméa, autour de la Nouvelle-Calédonie en sens inverse des aiguilles d'une montre.

Arrivée à Nouméa par le Cap N'Dua au Sud et le Grand Passage à l'extrême Nord du territoire (points GPS successifs)

Corne Est : S 18° 47.74' – E 163° 30.530'

Corne Ouest : S 19° 01.36'S – E 163° 02.360'



Un départ vers le Phare Amédée

2 balises et l'île Amédée à bâbord et ensuite le cap N'Dua à bâbord.

Basse Thibée : S 22° 26.83' – E 166° 29.95'

Basse Amédée : S 22° 28.59' – E 166° 27.34'

Île Amédée à bâbord

Zone d'exclusion autour de îles Belep

Les bateaux ne doivent pas couper les lignes comprises entre WPT1 et WPT2 ; WPT2 et WPT3 ; WPT3 et WPT4 ; WPT4 et WPT5 ; WPT5 et WPT6 ; WPT6 et WPT1.

Les positions GPS utilisent le système WGS 84, les positions sont :

WPT1 : S 18° 47.74' – E 163° 30.53'

WPT2 : S 19° 01.36' – E 163° 02.36'

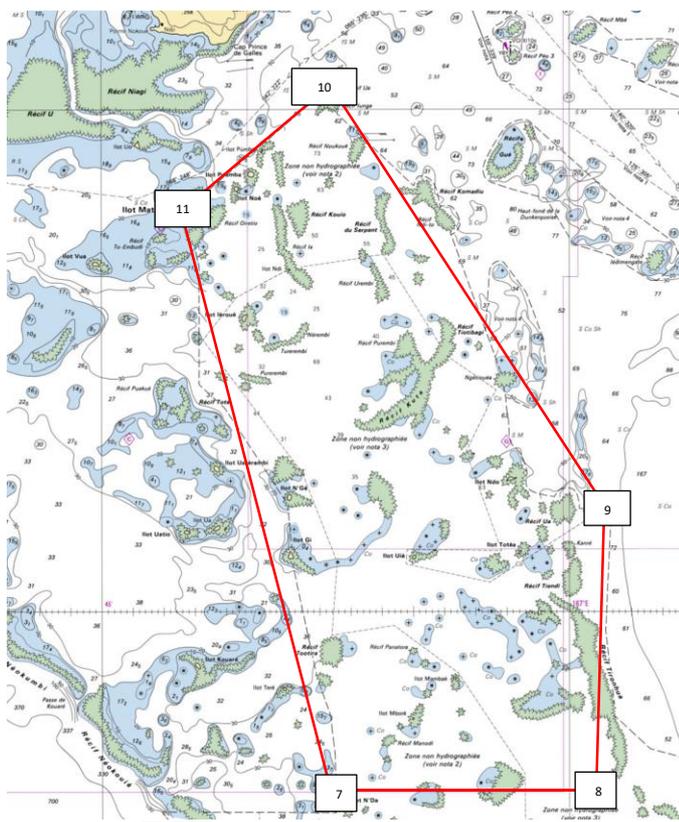
WPT3 : S 19° 32.43' – E 163° 13.97'

WPT4 : S 20° 04.61' – E 163° 41.72'

WPT5 : S 19° 48.45' – E 164° 06.60'

WPT6 : S 19° 09.82' – E 163° 48.66'





Sud de l'île Ouen : passe de Nokoué et zone d'exclusion

La navigation dans le canal Nokoué (le long du Sud de l'île Ouen) est interdite.

Les bateaux ne doivent pas couper les lignes comprises entre WPT7 et WPT8 ; WPT8 et WPT9 ; WPT9 et WPT10 ; WPT10 et WPT11 ; WPT11 et WPT7.

Les positions GPS utilisent le système WGS 84, les positions sont :

- WPT7 : S 22° 50.220' – E 166° 52.561'
- WPT8 : S 22° 50.219' – E 167° 00.006'
- WPT9 : S 22° 42.000' – E 167° 01.417'
- WPT10 : S 22° 28.639' – E 166° 52.744'
- WPT11 : S 22° 34.697' – E 166° 46.423'

8. CLASSEMENTS ET PRIX

Classements en équipages et en double :

- ✓ Vainqueur New Caledonia Groupama Race Main Trophy IRC (Toutes classes monocoques)
- ✓ Monocoque Line Honours (temps réel)
- ✓ Multicoques Line Honours (temps réel)
- ✓ Monocoque IRC offshore par groupe
- ✓ Monocoque ORC Club toutes classes par groupe
- ✓ Multicoque Multi 2000 offshore par groupe
- ✓ Classe croisière Monocoque
- ✓ Classe croisière Multicoque



Trophées si au moins 3 participants par catégorie

S'il y a deux bateaux ou moins dans un groupe, aucun prix ne sera attribué.

S'il y a trois à cinq bateaux dans un groupe, seul le premier prix sera attribué.

S'il y a six bateaux ou plus dans un groupe, les premier, deuxième et troisième prix seront attribués.

9. MEDIA, IMAGES ET SON

Tous les bateaux doivent être équipés de radiocommunications Iridium (téléphone satellite).

Les communications entre les bateaux seront autorisées aux heures indiquées dans les Instructions de Course. Vous devrez envoyer une vidéo quotidienne (30s à 90s) et 5 photos par jour à bord.

L'AO fournira une carte SIM pour cela.

10. CHANGEMENT DES RÈGLES DE CLASSE ET DE COURSE

10.1 Règles IRC

Règles IRC 11.2 & 21.6.1 : Un bateau de la catégorie IRC peut emporter un spinnaker de plus que ce qui est indiqué sur le certificat de jauge IRC du bateau, sans changement de rating.

Règle IRC 22.4 : Le poids total maximum de l'équipage en kilogrammes qui peut naviguer à bord d'un bateau ne doit pas dépasser le nombre de membres d'équipages imprimé sur le certificat IRC du bateau, multiplié par 87.5.

10.2 Règles ORC Club

Un bateau qui est également inscrit dans la division ORC Club peut avoir à son bord le nombre maximum de spinnakers autorisé en vertu de son certificat IRC, plus le spinnaker supplémentaire autorisé en vertu des règles IRC 11.2 et 21.6.1.

10.3 Règles de Course à la Voile

RCV 42 : Un bateau de la catégorie cruising peut utiliser son moteur pour la propulsion deux heures après le départ mais il doit l'arrêter avant l'arrivée. Le nombre d'heures moteur ainsi que le nombre de miles parcourus doivent être notés sur la fiche de bord et transmis à l'organisation.

10.4 Dispositifs automatiques de direction

Le pilote automatique est autorisé en mode compas comme en mode vent (ceci change la règle 52 de la RRS et modifie la règle IRC 15).



II. DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Les concurrents participent à la régata **entièrement à leurs propres risques** (voir la règle 4 des RCV, Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

12. ASSURANCE

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un **montant de 1.5 million d'Euros**, ou son équivalent, pour l'épreuve.

13. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Des stages de sécurité World Sailing seront organisés en 2024, ouverts à tous les participants à la New Caledonia Groupama Race.

Les dates précises vous seront communiquées ultérieurement par le Cercle Nautique Calédonien.

Des régates entre Sydney et Nouméa (organisée par le CYCA) ainsi qu'entre Auckland et Nouméa (organisée par le RAYC) sont organisées.

Les départs se feront le samedi 25 mai 2024. Les remises des prix se feront le samedi 1 juin au Cercle Nautique Calédonien.

Pour plus d'informations, merci de contacter :

contact@groupamarace.nc



FICHE DE PRÉ-INSCRIPTION

Veuillez enregistrer mon intention de participer à la New Caledonia Groupama Race 2024

Nom du bateau : Numéro de voile :

Architecte/Plan : LOA :

Classe(s) :

IRC ORC Club OMR Multi 2000

IRC Double ORC Club Double OMR Double

Cruising Monocoque Cruising Multicoque

Cruising Monocoque Double Cruising Multicoque Double

Skipper : Propriétaire :

Yacht Club : Pays :

Adresse :

Mail : Tel :

Je souhaite recevoir toutes les informations concernant la Groupama Race 2024.

Je souhaite recevoir les informations concernant le stage de sécurité World Sailing.

Bulletin de pré-inscription à renvoyer au Cercle Nautique Calédonien.

Cercle Nautique Calédonien
BP 235 – 98 845 Nouméa cedex

Email :
contact@groupamarace.nc

www.groupamarace.nc



ANNEXE I

WP : Règles pour Waypoints

Quand cela est précisé dans l'avis de course, les courses seront régies par Les Règles de Course à la Voile telles que modifiées par cette annexe.

WP1 Modification aux Définitions :

WP1.1 La définition de Marque est modifiée comme suit :

Marque : Un objet ou un *waypoint* qu'un bateau est tenu de laisser d'un côté spécifié comme requis par les instructions de course, un bateau du comité de course entouré d'eau navigable à partir duquel s'étend la ligne de départ ou la ligne d'arrivée, et un objet attaché intentionnellement à l'objet ou au bateau. Cependant, une ligne de mouillage ne fait pas partie de la *marque*.

WP1.2 Ajouter une nouvelle définition *Waypoint* :

Waypoint : Une position géographique sur la surface de l'eau, définie par ses coordonnées WGS84 en latitude et longitude exprimées en DDM (degrés décimales minutes).

WP1.3 La définition de *Zone* est modifiée comme suit :

Zone : L'espace autour d'une marque sur une distance de trois longueurs de coque du bateau qui en est le plus proche. L'espace de la *zone* à une *marque* qui est un *waypoint* peut être modifié dans l'avis de course ou les instructions de course. Un bateau est dans la *zone* quand une partie quelconque de sa coque est dans la *zone*.